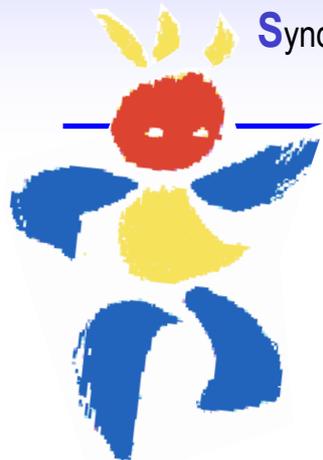


ENSEMBLE

Éducation Nationale



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 - Email : snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé- Prix 2 €

Editorial

La seconde phase de mouvement aura donc été le point d'orgue du mouvement des personnels 2016, avec globalement un sentiment d'insatisfaction, particulièrement pour bon nombre des personnels sans postes à l'issue de la première phase. Lors de la réunion de négociation du 9 juin dernier, le DASEN a affirmé que la première analyse de celle-ci « fait apparaître un taux de satisfaction en légère augmentation », et avec prudence il a ajouté « ou tout au moins égal à l'an dernier ». Nous ferons preuve de plus de réserve pour ce bilan d'étape prématuré. Pour autant c'est bien ce que nous dénonçons depuis deux ans : des règles académiques sont venues contraindre notre mouvement départemental sans l'amélioration promise. Toujours lors de cette réunion il a « considéré que la qualité de la deuxième phase est liée à la composition des postes ». Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point mais nous réfutons l'idée que les élus du personnels pourraient être associés à cet état de fait au prétexte qu'ils ont participé à un groupe de travail au cours duquel ils ont fait des remarques et des propositions de modifications parfois suivies. Monsieur le Directeur d'Académie souligne régulièrement « l'écoute et le dialogue constructif mis en œuvre entre les organisations syndicales et l'administration qu'il représente », pour le SNUipp-FSU 48 le dialogue social ne consiste pas uniquement à écouter mais aussi à entendre, et en ce qui concerne les règles du mouvement, on est très loin du compte. Nous lui avons rappelé son engagement d'un bilan de ce mouvement 2016, que l'on pourrait associer à celui de 2015, et ce dès la rentrée prochaine.

Nul doute pour nous qu'il devra conduire à une nécessaire

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 27 juin 2016

SOMMAIRE

- | | |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Editorial | p.1 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : mouvement phase d'ajustement : liste définitive des postes | p. 2 ; 3 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : affectations; Postes vacants | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : postes PES; sans poste; promotion hors classe; CAPD du 23 juin | p. 5 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : CAPD du 23 juin suite; direction d'école déchargées de services | p. 6 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : hors classe ; nouvelle direction du SNUipp; CAFFA CAFIPEMF | p. 7 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation | p. 8 |



Administratif

Mouvement phase d'ajustement : liste définitive des postes

N°	NATURE	COMMUNE	Circonscription	Quotité	OBSERVATIONS	Personnel affecté
1	Poste partagé	TP Prunières DD Albaret TP St Chély d'Apcher Mat. TR ZIL	Marvejols	100%	1 j / sem 1j/sem + 1 merc/mois 2j / sem 3mercredis	Aurélie CHABANON
2	Chargé d'école	St Martin de Lansuscle	Florac	100%	Vacant 1ère phase	Eloïse SALLES
3	Dir. 2 classes	Le Rozier	Florac	100%	Libéré détachement E.Lobez	Florence BOUTCHENIK
4	TR BD	Bédouès	Florac	100%	Vacant 1ère phase	Jismie LAURET
5	TR BD	Florac Maternelle	Florac	100%	Vacant 1ère phase	Pauline PUEL
6	TR BD	Florac Élémentaire	Florac	100%	Vacant 1ère phase	Jean Clément SALVIO
7	TR BD	Ispagnac	Florac	100%	Libéré mi-temps annualisé E. Espinose	Anne MOULIN
8	TR BD	Ste Enimie	Florac	100%	Vacant 1ère phase	Julie SALBURGO
9	Adjoint	Moissac Vallée Fse	Florac	100%	Vacant 1ère phase	Christopher LACAN
10	Maître G	Banassac	Florac	100%	Vacant 1ère phase Transformé en Maître E pour 2016/2017	Martine BARLIER
11	TR BD	Banassac	Florac	100%	Libéré par B.-Y. Cochain en AFA	Claire CAILLAT
12	Adjoint	Vialas	Florac	100%	Appel à candidature Classe Relais au collège	Emilie VEZOLE
13	Adjoint	Meyrueis	Florac	100%	Réservé PES libéré	Baptiste LAPEYRE
14	Adjoint	Collet de Dèze	Florac	100%	Libéré mi-temps annualisé G.Seckel	Bony VAN PUYVELDE
15	Poste partagé	TP Vielvic TP Vielvic	Florac	100%	2j/sem + 2 merc/mois 2j/sem + 2 merc/mois	Glwadyz AGLAE
16	Poste partagé	TP Gabriac TP Pont Ravagers	Florac	100%	2j/sem + 2 merc/mois 2j/sem + 2 merc/mois	Aurélie ANDRIEUX
17	Poste partagé	TP Villefort TP La Bastide	Florac	100%	2j/sem + 2 merc/mois 2j/sem + 2 merc/mois	Marie-Amélie PAPON
18	Poste partagé	TP Hures la Parade TP Rousses TP Bédouès DD Meyrueis	Florac	100%	1j/sem + 1merc/mois 1j/sem + 1merc/mois 1j/sem + 1merc/mois 1j/sem + 1merc/mois	Modifié en CAPD du 23 juin 0.50 PES
19	Poste partagé	PES Collet de Dèze DD Collet de Dèze TR ZIL	Florac	100%	2j/sem + 2 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois	Phase ajustements de rentrée Fin août 2016
20	Poste partagé	TP Ste Croix Vallée Fse TP Ste Croix Vallée Fse TP Florac Maternelle	Florac	100%	2j/sem + 2 merc/mois 1j/sem 1j/sem + 2 merc/mois	Emilie FOLCHER
21	Poste partagé	DD Florac élémentaire TP Vebron TP Vebron TP Florac élémentaire	Florac	100%	1j/sem + 1merc/sem 1j/sem 1j/sem 1j/sem	Suzy LEWIS-VIALAR
22	TR BD	Chastel Nouvel	Mende	100%	Libéré par N.Gaillard en AFA	Manon VIDAL
23	TR BD	Les Solelhons	Mende	100%	Libéré par E.Caillon en AFA	Jordane GUIGUES

Administratif

AFA affectation provisoire à l'année

TP Temps Partiel

DD Décharge Direction

DS Décharge Syndicale

24	TR ZIL	Langogne	Mende	100%	Libéré par C.Arnal en AFA	Raphaëlle MERCADAL
25	Référent	Mende	Mende	100%	Appel à candidature Libéré par S.Scherrer en AFA	Sylvie DUBOIS
26	TR BD Occitan	Groupe Scolaire J. Bonijol	Mende	100%	Vacant 1ère phase	Fanny RICHARD
27	Adjoint	Maison d'Arrêt	Mende	100%	Appel à candidature CAPA SH Option F	Vivien DARDALHON
28	Adjoint	Groupe Scolaire J. Bonijol	Mende	100%	Décharge syndicale A. Rousson	Marion CARREL
29	TR BD	Langogne Maternelle Florinons	Mende	100%	Vacant 1ère phase	Charlotte ROUYEYRE
30	Adjoint	Fontanilles Terres Bleues	Mende	100%	Réservé PES libéré	Héloïse LACOUR
31	Poste Partagé	PES Grandrieu DD Chambon le Château DD Les Chênes Mende	Mende	100%	2j/sem + 2 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois	Jeanne MAGDINIER
32	Poste Partagé	TP Le Bleyard DD Le Bleyard DS Langogne élémentaire DD Chastel Nouvel TR ZIL	Florac/Mende	100%	1j/sem 1j/sem + 1 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois 1 mer/mois	Liselotte PONGE
33	Poste Partagé	TP ITEP Bellesagne DD + DS Bagnols les Bains	Mende/Florac	100%	2j/sem = 12h 2j/sem + 2 merc/mois	Virginie COQUERELLE
34	Poste Partagé	TP J. Bonijol Occitan D PEMFJ. Bonijol Occitan D PEMF Les Chênes Mende D PEMF Chanac	Mende	100%	1j/sem + 1 merc/mois 6h 6h 6h	Hélène DARDE
35	Poste Partagé	TP Barjac DD + DS Barjac TR ZIL	Mende	80%	1j/sem 2j/sem + 2 merc/mois 1 merc/mois	Mylène TESTUD
36	Poste Partagé	TP St Laurent de Muret DD La Canourgue TR ZIL	Mende/Florac	80%	2j/sem + 2 merc/mois 1j/sem 1 merc/mois	Aurélie VALY
37	Poste Partagé	DD Banassac DD Le Massegros TR ZIL	Florac	80%	1j/sem + 1 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois 1j/sem + 1 merc/mois	David ANTUNES
38	Poste Partagé	DD Chanac TP Chanac TP St Chély d'Apcher élém.	Mende/ Marvejols	75%	1j/sem + 1merc/sem 1j/sem 1j/sem	Virginie BRUNEL
39	Poste Partagé	D PEMF Del Castillo Mende D PEMF Del Castillo Mende D PEMF Del Castillo Mende	Mende	75%	6h 6h 6h	Léonore JAFFUER
40	Poste Partagé	DD Langogne élémentaire TP Grandrieu TR ZIL	Mende	75%	1 j/sem + 1 merc/sem 1j/sem 1j/sem	Delphine BUISSON
41	Poste Partagé	DD Les Solelhons Mende TP J. Bonijol TP St Bauzile Rouffiac	Mende	75%	1 j/sem + 1 merc/sem 1j/sem 1j/sem	Mélanie BONHOMME
42	Poste Partagé	DD Fontanilles élémentaire TP ULIS TED Fonta élém.	Mende	50%	1 j/sem + 1 merc /mois 1 j/sem + 1 merc/mois	Amélie JAMMES
43	Poste Partagé	Décharge PEMF Marvejols Maternelle TP Marvejols élémentaire	Marvejols	50%	6h 1j/sem	Hélène COULOM

Affectations phase d'ajustement du 23 juin 2016

AGLAE Gladys	1	Poste 15 : 0,50 Vielvic/ 0,50 Vielvic
*ANTUNES David	9	Poste 37 : 80% Banassac/Le Massegras/TR ZIL
ANDRIEUX Aurélie	1	Poste 16 : Gabriac/Pont Ravagers
*BONHOMME Mélanie	14	Poste 41 : 75 % Les Solelhons/Bonijol/St Bauzile Rouffiac
*BUISSON Delphine	4	Poste 40 : 75% Langogne élém/Grandrieu/TR ZIL
BOUTCHENIK Florence	8	Poste 3 : Direction 2 classes Le Rozier
*BRUNEL Virginie	11.314	Poste 38 : 75% Chanac/Chanac/St Chély élém
CAILLAT Claire	9	Poste 11 : TR BD Banassac
CARREL Marion	12	Poste 28 : Adjoint J. Bonijol Mende
CHABANON Aurélie	5	Poste 1 : Prunières/Albaret/St Chély mat./TR ZIL
CHOUILLY Aurore	12	Congé Formation
COQUERELLE Virginie	10	Poste 33 : ITEP Bellesagne/Bagnols les Bains
*COULOM Hélène	13	Poste 43 : 50% D PEMF Marvejols mat./Marvejols élém.
DARDALHON Vivien		Poste 27 : Maison d'Arrêt Mende (libère ITEP Bellesagne) (poste à profil avec entretien)
DARDE Hélène	11	Poste 34 : Bonijol/Les Chênes/Chanac
DUBOIS Sylvie		Poste 25 : Réfèrent Mende (libère ULIS Bonijol) (poste à profil sur entretien)
FOLCHER Emilie	1	Poste 20 : Ste Croix Vallée Fse/Florac
GUIGUES Jordane	10	Poste 23 : TR BD Les Solelhons
*JAFFUER Léonore	5	Poste 39 : 75% D PEMF Del Castillo Mende
*JAMMES Amélie	4	Poste 42 : 50% Fontanilles élém/ULIS TED Fonta élém
LACAN Christopher	3	Poste 9 : Adjoint Moissac Vallée Française
LACOUR Héloïse	17.5	Poste 30 : Adjoint Terres Bleues Fontanilles
LAPEYRE Baptiste	3	Poste 13 : Adjoint Meyrueis
LAURET Jismie	1	Poste 4 : TR BD Bédouès
LEWIS VIALAR Suzy	4	Poste 21 : Florac élémentaire/Vebron
MAGDINIER Jeanne	4	Poste 31 : Grandrieu/Chambon le Château/Les Chênes Mende
MERCADAL Raphaëlle	2	Poste 24 : TR ZIL Langogne élémentaire
MOULIN Anne	2	Poste 7 : TR BD Ispagnac
PAPON Marie-Amélie	2	Poste 17 : Villefort/La Bastide
PONGE Liselotte	5	Poste 32 : Le Bleymard/Langogne élém/Chastel Nouvel/TR ZIL
PUEL Pauline	1	Poste 5 : TR BD Florac Maternelle
RICHARD Fanny	6	Poste 26 : TR BD Occitan Bonijol Mende
ROUYEYRE Charlotte	2	Poste 29 : TR BD Langogne Maternelle
SALBURGO Julie	2	Poste 8 : TR BD Ste Enimie
SALLES Eloïse	1	Poste 2 : Chargé d'école St Martin de Lansuscle
SALVIO Jean-Clément	1	Poste 6 : TR BD Florac Elémentaire
*TESTUD Mylène	10	Poste 35 : 80% Barjac/Barjac/TR ZIL
*VALY Aurélie	14	Poste 36 : 80% St Laurent de Muret/La Canourgue/TR ZIL
VAN PUYVELDE Bony	2	Poste 14 : Adjoint Collet de Dèze
VEZOLE Emilie	13.25	Poste 12 : Classe Relais Collège de Vialas (poste à profil sur entretien)
VIDAL Manon	5	Poste 22 : TR BD LE Chastel Nouvel

Postes vacants à l'issue de la phase d'ajustement :

- ◆ ITEP Bellesagne
- ◆ ULIS Bonijol
- ◆ poste partagé : PES le Collet de Dèze + DD le Collet de Dèze + TR Zil
- ◆ 0,25 TP Bédouès + 0,25 TP Rousses à compléter (ancien poste 18 scindé en deux, le reste du poste 18 servira de support pour un 19ème PES (0.25 Hures+0.25 Meyrueis)



Administratif

Supports bloqués formation initiale PES

21 supports sont aujourd'hui réservés aux PES : aux 18 initialement annoncés s'ajoutent 1 PES recruté au titre de l'obligation à l'emploi et 2 PES 2015/2016 qui pourraient voir leur titularisation repoussée soit avec une prolongation, soit avec un renouvellement.

Le jury académique de titularisation statuera sur leur sort début juillet.

Badaroux	TP 0.25 + Déch. Dir 0.25
Barjac	Décharge Syndicale 0.50
Chabrils	TP 0.25 + Déch. Dir 0.25
Chanac	TP 0.50
Florac элем.	Déch PEMF 0.50
Florac mat.	TP 0.25 + Déch. Dir 0.25
Grandrieu	création 0.50 (+ titulaire sur poste partagé)
Langogne maternelle	TP 0.50
Le Collet de Dèze	création 0.50 (+ titulaire sur poste partagé)
Le Malzieu	Allègement service 0.25 + Déch. Dir.0.25
Le Pont de Monvert	TP 0.25 + Déch. Dir 0.25
Mende Del Castillo	Déch PEMF 0.50
Mende J. Bonijol	TP 0.25 + TP 0.25
Mende les Solelhons	Allègement service + TP 0.25
Montrodat	TP 0.25 + TP 0.25
Rieutort de Randon	TP 0.25 + TP 0.25
Saint Bazile	Allègement service 0.25 + Déch. Dir.0.25
Saint Chély элем.	TP 0.50
Saint Chely mat.	TP 0.50
Saint Germain du Teil	TP 0.50

+ Info CAPD du 23 juin :

TP 0.25 Hures+ Déch. Dir. 0.25 Meyrueis

Sans poste à l'issue de la phase d'ajustement :

PREVOST Philippe	12.625
SARRUT Régis	11
ROUX Virginie	10
COPPEL Anne-Laure	10
ALMERAS Emilie	4
RAYNAL Aurélia	4
CHAUVELOT Marine	4
PRIEUR Bénédicte	3
FAGES Manon	3
BALDAYRAS CAYREL Mathilde	3
VERNIERES Patrick	3
HERVAS Sonia	2
SARDA Olivier	2

Liste des promus à la Hors Classe au 01/09/2016

DUBUS Patrice
CAYOT Thierry
EVEN Catherine
CHAPEL Cécile
HOURS Pascale
MARTIN José
MAZAUDIER Christophe
DENISET Fabienne
BEAUCLAIR Eric
MESSAGER Jean-Marc (<i>vérification en cours</i>)
MICHON Sylvie
TAURISSON Olivier

CAPD du 23 juin 2016

Dans le feuillet du chaotique mouvement 2016 globalement insatisfaisant, lundi 13 et mercredi 15 juin, les personnels sans poste à l'issue de la première phase ont été reçus (ou pas, 3 collègues ont été dispensés du déplacement) pour la « foire aux postes ». Après maintes dénonciations du maintien des modalités de cette phase, des courriers au DASEN, une alerte sociale, les élus du SNUipp ont décidé de ne pas cautionner cette organisation en refusant de siéger aux côtés de l'administration lors de ces entretiens.

Cependant, nous avons pleinement rempli notre rôle de représentants des personnels en accueillant, en expliquant, en conseillant, voire même en « rassurant » les collègues à l'entrée et à la sortie de la foire aux postes. Même si les personnels administratifs ont déployé des efforts pour atténuer le stress et répondre au mieux aux demandes d'information des collègues, il n'en demeure pas moins que ceux-ci ont avoué ne pas comprendre l'entêtement à refuser des vœux écrits et à ajouter du stress à la déception d'une liste de postes peu satisfaisante.

Dans sa déclaration liminaire (à lire sur notre site), le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité d'un bilan et particulièrement le retour à des règles adaptées à notre mouvement départemental et une seconde phase avec vœux écrits.

☐ Postes Hors Barème

Référent : (1 demande)

DUBOIS Sylvie à TP (faisait fonction en 2015-2016 et est reconduite sur le poste)

Maison d'arrêt : (1 demande)

DARDALHON Vivien à TP (période probatoire de 1 an avant TD)

Classe Relais Vialas : (1 demande)

VEZOLE Emilie à TD

☐ INEAT/EXEAT :

INEAT : 17 demandes, 1 accordé par l'administration au regard des besoins en Lozère en occitan :

DEL TORCHIO Virginie, concours OC, sous réserve d'acceptation de son EXEAT par le Gard.

EXEAT : 6 demandes, 1 seul accordé suite à notre insistance :

BARLET Vanessa pour le Finistère sous réserve d'obtention de son INEAT (en disponibilité ce qui n'impacte donc pas l'équilibre des emplois lozériens).

Le DASEN a reporté les décisions concernant les autres demandes à la CAPD du 26 août, afin d'avoir une vision complète des besoins en Lozère.

Le SNUipp a rappelé que toutes les demandes étaient légitimes et méritaient d'être satisfaites, certaines pouvant relever de situations personnelles très délicates.

☐ Accès Hors-Classe

Le quota national de 5 % a été ramené à 3,8 % pour notre département du fait

de la pondération effectuée par le Ministère, liée au nombre d'enseignants, ce qui est en défaveur des départements à faible contingent d'enseignants. Seuls 12 collègues (voir ci-dessus) accèdent à la hors classe.

☐ Affectations d'office

Aucune affectation d'office n'a été prononcée à l'issue de cette CAPD, du fait du peu de postes vacants et de la particularité de certains postes (ITEP et ULIS).

A l'unanimité les élus du personnel se sont rangés derrière la proposition d'affecter les 13 collègues sans poste lors de la CAPD du 26 août 2016, soit sur les postes vacants après cette phase, soit sur les postes qui se libèreraient dans l'été, soit en surnombre.

Le SNUipp a demandé à ce que des critères comme le barème, la situation familiale, le domicile personnel mais aussi les compétences particulières soient pris en compte.

☐ Liste d'aptitude PE

Sur 2 demandes, une seule institutrice a la possibilité d'être promue dans le corps des PE : Christine ESPINOSA.

Le second est placé sur liste complémentaire (Sergio MARCELLI). A la demande d'un élu du personnel, la possibilité de récupérer une promotion dans le corps des PE non utilisée dans l'Hérault est à l'étude. Elle permettrait de promouvoir ce collègue. A ce jour la Lozère compte encore trois instituteurs en activité.

Suite page 6 ...

❑ Questions diverses

◆ concernant les directeurs :

- Le diagnostic amiante (abordé par le SNUipp dans sa déclaration liminaire) : le DASEN répond que cette demande émane du ministère. Il attend donc les directives de celui-ci quant à une éventuelle prise en charge du dossier par les mairies.
- Communication du numéro de téléphone portable personnel des directeurs à la demande du DASEN pour constituer un répertoire partagé avec les services de la préfecture en cas d'extrême urgence : celui-ci a précisé que ce répertoire n'a vocation à être utilisé que dans des cas extrêmes par ses services et la préfecture. Les services de la DSDEN vont réitérer la demande pour recueillir l'avis des personnels concernés qui peuvent bien évidemment refuser.
- Recensement des mêmes numéros de portable et coordonnées par les services de la gendarmerie, directement auprès

des directeurs : Le DASEN est étonné de cette démarche et a précisé qu'il a déjà pris l'attache de l'autorité de tutelle des gendarmes. Suite aux précisions apportées aujourd'hui par les représentants des personnels, il devrait faire un rappel au cadre légal à qui de droit.

Le SNUipp a rappelé que rien n'oblige les directeurs à transmettre leurs coordonnées personnelles pour figurer dans un fichier.

◆ CUI :

- Renouvellement des contrats : la Secrétaire Générale a précisé que les données ministérielles concernant les EVS aide à la direction (AADE) ne sont pas encore connues. La réponse quant à leur renouvellement sera donnée dès que possible. Les infos arrivent moins vite en Lozère car dans le 34 le nombre d'AADE a été communiqué en CAPD ...
- Pour les EVS sur mission d'AVS auprès d'enfants en situation de handicap,

le renouvellement est automatique tant que les besoins sont là et que les personnels sont éligibles et répondent aux critères des missions.

- Remboursement des frais de déplacement pour les stages de formation hors département : la Secrétaire Générale a précisé que cette question relevait de la DAFPEN. Elle n'a pas joint à ce jour les services concernés pour obtenir des précisions demandées lors d'une précédente CAPD.

Le SNUipp a rappelé que pour ces personnels, la charge financière est très lourde au regard de leurs salaires et qu'il est urgent qu'ils puissent être défrayés.

◆ Rapports d'inspection :

Le DASEN a réaffirmé que les IEN avaient le souci de transmettre dans des délais raisonnables les rapports pour les inspections de fin d'année. Il y sera vigilant.

Direction d'école 2016-2017 : Décharges de service

Le service des directrices et directeurs bénéficie, selon le nombre de classes de l'école, de décharges pour les heures d'APC et les heures d'enseignement.

▷ Décharges d'enseignement

Ecole maternelle	Ecole élémentaire ou primaire	Décharge
1 classe		Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire 4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin
2 et 3 classes		10 jours fractionnables (1 journée par mois)
4 à 7 classes		quart de décharge
8 classes	8 et 9 classes	tiers de décharge
9 à 12 classes	10 à 13 classes	demi-décharge
13 classes et +	14 classes et +	décharge totale

Pour les écoles fonctionnant sur 9 demi-journées :

- Un quart de décharge libère un jour par semaine et une demi-journée à raison d'une semaine sur quatre ;
- Un tiers de décharge libère un jour et demi par semaine ;
- Une demi-décharge libère deux jours par semaine et une demi-journée à raison d'une semaine sur deux ;

Pour les écoles fonctionnant sur 8 demi-journées :

- Un quart de décharge libère 1 jour par semaine ;
- Un tiers de décharge libère 1 jour par semaine et soit un jour à raison d'une semaine sur trois, soit une demi-journée deux semaines sur trois ;
- Une demi-décharge libère 2 jours par semaine ;
- Une décharge totale libère les 8 demi-journées hebdomadaires.

La décharge d'enseignement ne s'impute jamais sur la neuvième demi-journée où se concentrent les activités périscolaires.

Une décharge totale libère les neuf demi-journées hebdomadaires.

▷ Décharge du temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC)

Nombre de classes de l'école	Décharge sur les 36 heures d'APC
1 à 2 classes	6 heures
3 à 4 classes	18 heures
5 classes et +	36 heures



Agir ensemble

Passer à la hors classe : comment ça marche ?

Pour 2016, à l'échelon national c'est 5 % des professeurs d'école du 7e au 11e échelon qui pourront intégrer la hors classe. Le nombre précis de collègues pouvant intégrer la hors classe est transmis par le ministère aux recteurs chaque année.

Pour ventiler le nombre de promus, le ministère effectue le calcul national du nombre de promus sur les échelons 7 à 11. La répartition académique est ensuite ajustée de façon à ce que le taux de promotion à la hors classe des 10e et 11e échelons soit égal d'une académie à l'autre ; il donne également des indications pour une répartition départementale respectant cette égalité du taux de promotions aux 10e et 11e échelons. Il appartient aux recteurs de répartir ce contingent entre départements de l'académie. Ainsi pour l'académie de Montpellier, 476 promotions étaient à répartir sur les départements de l'académie. Pour la Lozère, le ratio est moindre puisque le nombre de PE est le plus faible de l'académie, pour 2016 il est donc abaissé à 3,8%.

La liste des promus est arrêtée après consultation de la CAPD.

Conditions requises pour être promouvables à la Hors-Classe

- ♦ avoir atteint le 7e échelon au 31 août de l'année en cours.

- ♦ être en activité, en détachement ou mis à disposition.
- ♦ aucune condition d'âge n'est imposée pour l'accèsion à la hors-classe.

Aucun dossier de candidature n'est à déposer.

Les éléments du barème :

- 2 fois l'échelon au 31/08/2016
- note d'inspection au 31/12/15 avec correctif de 0.25 par année au delà de 3 ans sans inspection
- 1 point si affecté sur un poste de direction en étant sur la Liste d'Aptitude
- 1 point pour CPC titulaire du CAFIPEMF

Les périodes de formation sont prises en compte et les services effectués à temps partiel sont assimilés à des services à temps plein.

Les périodes de congés de longue maladie, de longue durée, de formation professionnelle, ainsi que les congés parentaux suspendent (sans interrompre) le calcul des années exigées.

Ratio promu-promouvables pour l'accès à la Hors Classe :

Parmi les P.E., seule une tout petite part intégrera la hors classe.

Rappel de l'évolution du ratio :

- 2015 : de 4% à 4,5%

- 2014 : de 3% à 4%
- 2013 : de 2 % à 3 %
- 2009 : de 1,60 % à 2,00 %,
- 2008 : de 1,15 % à 1,60 %.

Pour le SNUipp-FSU, tous les enseignants des écoles doivent pouvoir accéder à l'indice terminal de la hors classe en fin de carrière.

Il propose que l'avancement dans la carrière se fasse à un rythme unique pour toutes et tous, correspondant à celui du grand choix actuel.

CAFFA-CAFIPEMF

Dans le cadre du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), et du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateurs (CAFIPEMF) tels que définis dans le BO n°30 du 23/07/15, une réunion d'information est organisée : **le mercredi 29 juin 2016, de 14h à 16h.**

à l'ESPE-FDE de Montpellier et en visioconférence sur les sites FDE de Mende.

A l'ordre du jour :

- le calendrier des épreuves
- la nature des épreuves
- les dispositifs de formation et les modalités d'inscription pour les 2 certifications CAFFA et CAFIPEMF

Nouvelle direction nationale du SNUipp-FSU

Le congrès national du SNUipp-FSU qui avait lieu à Rodez du 6 au 10 juin s'est conclu vendredi 10 juin par l'élection de la nouvelle direction nationale du SNUipp-FSU.

Vingt secrétaires nationaux, 10 femmes et 10 hommes, ont été élus pour 3 ans.

Sébastien SIHR et Aline BECKER quittent le secrétariat général selon les règles de limitation des mandats en vigueur dans notre organisation syndicale, et font place à un **co-secrétariat général composé de Régis METZGER, Christian NAVARRO, et Francette POPINEAU** qui en sera la porte-parole.



Régis Metzger



Francette Popineau



Christian Navarro



**Congrès de Rodez :
le SNU 48 y était !**

**Partez en vacances l'esprit tranquille:
Syndiquez vous dès aujourd'hui pour 2016/2017**

**Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée**

É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S E G P A			
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209		
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	161	169	157	248	
6e	140	143	146	150	153		146	236	
5e	127	131	134	137	140			222	
4e	121	124	127	131	137			209	
3e	118	121	124	127	131			197	
2e	PE stagiaires : 100 €							182	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164	

P.E.G.C.
Classe excep. 228 €
Hors-classe 216 €

INSTITUTEURS
Adjoint et dir. 1 cl. 161 €
Direction 2 cl et + 164 €
Spécialisés IMF 161 €

RETRAITÉS
pension < 1400€ 95 €
pension > 1400€ 105 €

CONTRACTUELS 100 €

Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation 80 €

Congé de formation
80 % de la cotisation (minimum 80 €)

et selon le temps partiel
50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)



Adhérer en ligne en quelques clics seulement en payant par carte bancaire !

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page « **Je me syndique en ligne** » et laissez-vous guider !

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!

BULLETIN D'ADHESION 2016-2017

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr

